



Rectorat

Division des
examens et concours

DEC 1
Bureau 215

Affaire suivie par

Myriam Marinelli

Téléphone

03 88 23 36 47

Fax

03 88 23 38 02

Mél.

myriam.marinelli

@ac-strasbourg.fr

Référence : MM/DEC1

Adresse postale

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

**LA RECTRICE D'ACADEMIE
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

VU le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015, relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ;

VU la circulaire ministérielle n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ;

VU l'arrêté rectoral du 12 septembre 2019 portant organisation, dans l'académie de Strasbourg, de la session 2020 du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury de l'examen de la session 2020 du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) est placé sous la présidence de Mme Emmanuelle Pernoux-Metz, IA-IPR d'EPS, vice-doyenne du collège des IA-IPR en charge de la délégation académique à la formation des personnels de l'académie de Strasbourg.

Article 2 : Les membres du jury chargés de l'évaluation des épreuves du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) figurent sur la liste annexée au présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage.

Fait à Strasbourg, le

02 OCT. 2019

Sophie BEJEAN
Rectrice de l'académie de Strasbourg
Chancelière des universités d'Alsace

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général d'académie


Nicolas ROY

ANNEXE

2 / 2

Jury du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA)

SESSION 2020

Christophe Laville, doyen du collège des IA-IPR, rectorat de Strasbourg
Patricia Levy, doyenne du collège des IEN ET-EG, rectorat de Strasbourg
Caspar Fabien, IEN ET-EG, rectorat de Strasbourg
Philippe Rivieyran, principal, collège Erasme de Strasbourg
Michel Barthel, IA-IPR mathématiques, rectorat de Strasbourg
Hélène Martinet, IA-IPR lettres, rectorat de Strasbourg
Catherine Bossert-Weidert, IA-IPR anglais, rectorat de Strasbourg
Iphigénie De Moro, proviseur adjoint, lycée Marc Bloch de Bischheim
Christiane Goetz, proviseur adjoint, lycée Leclerc de Saverne
Christophe Gleitz, IEN 1^{er} degré, circonscription de Strasbourg 6
Catherine Schmittbiel, professeur agrégé d'histoire-géographie, lycée Marcel Rudloff de Strasbourg
Véronique Gaston, IA-IPR anglais, rectorat de Strasbourg
Anne-Delphine Bottlaender, principale, collège les Châteaux de Châtenois
Eric Chaillot, IEN premier degré, circonscription de Strasbourg 10
Véronique Darcy, professeur agrégé de SVT, lycée Louis Pasteur de Strasbourg
Louise Genton, principale, collège Jean Macé de Mulhouse
Catherine Lallement, IA-IPR histoire-géographie, Rectorat de Strasbourg
Patrick Chavey, IA-IPR EPS, rectorat de Strasbourg
Louis Deloye, IA-IPR EPS, rectorat de Strasbourg
Frédéric Lerognon, IEN second degré, Ciepas, rectorat de Strasbourg
Nathalie Burget, IEN premier degré, circonscription de Riedisheim
Anne Schultz, professeur agrégé de mathématiques, collège du Torenberg d'Heiligenstein
Philippe Clermont, directeur de l'INSPE de l'académie de Strasbourg
Eric Tisserand, formateur, INSPE de l'académie de Strasbourg
Michèle Archambault, formatrice, INSPE de l'académie de Strasbourg
Catherine Thomas, formatrice, INSPE de l'académie de Strasbourg
Jean-Luc Denny, formateur, INSPE de l'académie de Strasbourg
Eric Flavier, formateur, INSPE de l'académie de Strasbourg
Laurent Barrière, formateur, INSPE de l'académie de Strasbourg
Audrey Candéloro, formatrice, INSPE de l'académie de Strasbourg
Marie Garrec, formatrice, INSPE de l'académie de Strasbourg
Philippe Zimmermann, formateur, INSPE de l'académie de Strasbourg
Daniel Zupan, formateur, INSPE de l'académie de Strasbourg

Pour les épreuves d'admission, les inspecteurs des disciplines concernées par chacun des candidats se présentant aux épreuves d'admission intégreront le jury.